Rue de la Vallée Verte DOMAINE
DE LA VALLEE VERTE
13367 MARSEILLE CEDEX 11
Tel : 04.91.87.63.17
Fax : 04 91 27 16 55

# SYNTHESE DES ATTESTATIONS

***RAPPORT N° 17-05-021025***



DEKRA Industrial S.A.S.
Siège Social : 19 rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange, BP 308 - 87008 LIMOGES Cedex 1
www.dekra-industrial.fr – TVA FR 44 433 250 834
S.A.S. au Capital Social de 8 628 320 € - Siren 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120B

## Attestations d'assurance et Attestation sur l'honneur Dekra Industrial

AXA CORPORATE SOLUTIONS
redefining / standards

### ATTESTATION D'ASSURANCE 2017

**AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE**, Société Anonyme de droit Français, régie par le Code des Assurances, au capital de EUR 190.069.080, dont le siège social est situé 4, rue Jules Lefebvre 75426 Paris Cedex 9, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 399 227 354, atteste que la société :

Nom : **DEKRA Industrial SAS**

Adresse : **P.A Limoges Sud Orange, 19 Rue Stuart Mill – CS 70308– 87008 LIMOGES Cedex**

bénéficie des garanties d'un contrat d'assurance **RESPONSABILITÉ CIVILE ENTREPRISE** n° **XFR0050627LI,** souscrit auprès de notre Société et couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre des activités couvertes au titre de ce contrat.

1. **Les sociétés assurées par ce contrat** sont les suivantes : **Dekra Industrial SAS, Dekra Industrial Holding SAS.**

2. **Les activités garanties par ce contrat** sont les suivantes :

- Bureau de contrôle, contrôleur technique, dans tous les domaines de la construction, de la prévention, de la sécurité, de la fiabilité, de la coordination, de l'assistance, de la maintenance, comportant toutes opérations, missions et prestations de conseils, audits, études, expertises, analyses, diagnostics, enquêtes, constats, contrôles, vérifications, formation, information, y compris les diagnostics et contrôles de présence de plomb, radon et insectes, et ce sur tous biens meubles et immeubles, y compris les ouvrages de génie civil, les équipements, les installations, les remontées mécaniques, les systèmes de sécurité incendie, et y compris leurs implications sur l'environnement.
- Formation, information, animation, assistance à destination du personnel des entreprises dans les domaines suivants : système sécurité incendie, hygiène et sécurité dans le travail, plans de prévention, audit de conformité du patrimoine bâti, coordination sécurité-santé, mines et carrières.
- Coordinateur « sécurité-santé », examinateur « qualitel », chargé de sécurité pyrotechnique, mesures de perméabilité de l'air.
- Assistance, conseils, audits, études, dans les domaines suivants : sûreté de fonctionnement d'équipements et installations, ingénierie qualité, optimisation de la performance en production et maintenance.
- Etudes, formations, informations et assistances techniques, administratives et financières aux maîtres d'ouvrages dans les domaines liés à l'environnement (eau, air, sol, déchets).
- Développement et vente, avec installation, formation et maintenance, de logiciels et progiciels pour la gestion technique et administrative des parcs immobiliers et mobiliers des secteurs publics et privés.
- Soutien au développement de l'activité de contrôle des appareils de radiographie des cabinets dentaires.
- ***A l'exclusion de toute opération, mission et prestation de maîtrise d'œuvre,*** sauf celles très occasionnelles, et sauf celles de maitrise d'œuvre et de bureau d'études techniques pour la réalisation d'ouvrages et d'installations d'assainissement desservant des batiments dans le domaine de l'industrie et des collectivités locales.
- ***A l'exclusion de toutes activités ou dommages liées à la présence d'amiante.***

réf. XDI/561 - 09/08

AXA Corporate Solutions Assurance - 4, Rue Jules Lefebvre - 75426 Paris Cedex 09, France
Tél. : +33 1 56 92 80 00 - Fax : +33 1 56 92 80 01 - www.axa-corporatesolutions.com
Société Anonyme de droit français, régie par le code des Assurances au capital de 190 069 080 € - 399 227 354 RCS Paris TVA intracommunautaire n° FR 85 399 227 354
Opérations d'assurance et de réassurance exonérées de TVA – art 261-C cgi





MEMBRE DE LA FIDI FEDERATION INTERPROFESSIONNELLE DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER

AXA CORPORATE SOLUTIONS
redefining / standards

**3. Les sommes assurées et franchises de ce contrat** sont les suivantes :

- **RESPONSABILITÉ CIVILE NON IMPUTABLE AUX « FOURNITURES » (RESPONSABILITÉ CIVILE GENERALE)**

| | |
|---|---|
| Pour l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels : | 15.000.000 euros par sinistre dont :<br>• pollution, atteintes à l'environnement : 1.525.000 euros par sinistre et année d'assurance, ce montant comprenant également les dommages matériels et immatériels<br>• pour l'ensemble des dommages matériels et immatériels consécutifs ou non consécutifs : 15.000.000 euros par sinistre dont 1.525.000 euros par sinistre pour les dommages immatériels non consécutifs |

- **RESPONSABILITÉ CIVILE IMPUTABLE AUX « FOURNITURES » (RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE)**

| | |
|---|---|
| Pour l'ensemble des dommages corporels, matériels, immatériels et frais | 15.000.000 euros par sinistre et année d'assurance dont :<br>• 6.000.000 euros par sinistre et année d'assurance pour l'ensemble des risques suivants : Dommages immatériels non consécutifs et responsabilité décennale ouvrages de génie civil.<br>• Frais préventifs de nouvelles études : 76.225 euros par sinistre et année d'assurance. |

- **FRANCHISE A DEDUIRE DU REGLEMENT DE TOUT SINISTRE** (sauf dommages corporels)
  - Responsabilité Civile Générale : 1 524 euros
  - Responsabilité Civile Professionnelle : 100.000 euros.

**4. Validité de cette attestation :**

Cette attestation est délivrée à titre d'information et de preuve de l'existence du contrat d'assurance. Elle ne peut en aucune manière engager l'assureur au-delà des conditions, limitations et exclusions du contrat. Cette attestation est valable du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Fait à Paris, le 19 décembre 2016

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE
Siège Social : 4, rue Jules Lefebvre
75426 PARIS Cedex 09
Tél. : +33 1 56 92 80 00 - Fax : +33 1 56 92 80 01
Site Internet : www.axa-corporatesolutions.com

Réf. XDIV561 - 09/08

DEKRA

AXA CORPORATE SOLUTIONS
redefining / standards

**ATTESTATION D'ASSURANCE 2017**

**DEKRA « Diagnostics Amiante »**

**AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE**, Société Anonyme de droit Français, régie par le Code des Assurances, au capital de EUR 190.069.080, dont le siège social est situé 4, rue Jules Lefebvre 75426 Paris Cedex 9, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 399 227 354, atteste que la société :

Nom : **DEKRA Industrial SAS**

Adresse : **P.A Limoges Sud Orange, 19 Rue Stuart Mill – CS 70308– 87008 LIMOGES Cedex**

bénéficie des garanties des contrats d'assurance :

**- RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE** n° **XFR0050627LI**

**- RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT** n° **XFR0048625FI**

couvrant les sociétés Dekra Industrial SAS et Dekra Industrial Holding SAS.

**Les activités garanties par ces contrats** sont notamment les suivantes :

Mission « Diagnostics de présence d'amiante dans les bâtiments, assistance technique amiante, mesures d'empoussièrement d'amiante, coordination SPS lors de chantiers de désamiantage ».

Les sommes assurées au titre de ces deux contrats sont les suivantes :

**RESPONSABILITE CIVILE IMPUTABLE AUX « MISSIONS » (RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE)**

Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus : **8 000 000 Euros** par sinistre et par année d'assurance

Dommages immatériels non consécutifs : **4 000 000 Euros** par sinistre et par année d'assurance

Frais de prévention de nouvelles études : **76 225 Euros** par sinistre et par année d'assurance

**FRANCHISE A DEDUIRE DU REGLEMENT DE TOUT SINISTRE**

**150 000 Euros** par sinistre

**Validité de cette attestation :**

Cette attestation est délivrée à titre d'information et de preuve de l'existence des contrats d'assurance. Elle ne peut en aucune manière engager l'assureur au-delà des conditions, limitations et exclusions des contrats. Cette attestation est valable du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Fait à Paris, le 19 décembre 2016

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE
Société Anonyme de droit français régie par le Code des Assurances
au Capital de 190 069 080 Euros - 399 227 354 RCS Paris
Siège Social : 4, rue Jules Lefebvre
75426 PARIS Cedex 09
Tél. : +33 1 56 92 80 00 - Fax : + 33 1 56 92 80 01
Site Internet : www.axa-corporatesolutions.com

Réf. XDI/561 - 09/08





MEMBRE DE LA FIDI FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER

DEKRA

**Industrial Services**
DEKRA Industrial SAS
19, rue Stuart Mill
87008 LIMOGES

# ATTESTATION

Je soussignée Sophie Dominjon agissant en qualité de Présidente de la société DEKRA Industrial SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 000 € dont le siège social est situé à LIMOGES (87000) – 19 rue Stuart Mill, ZI de Magré et immatriculée sous le numéro SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES,

Atteste sur l'honneur que pour l'établissement des rapports et constations définis aux 1° à 4°, 6° et 7° de l'article L.271-4 ainsi qu'à l'article L.134-1 du code de la construction et de l'habitation, est en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du même code et :

- Dispose des moyens en matériel et en personnel appropriés,
- Emploie des salariés dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction, conformément à l'article R271-1 du code de la construction et de l'habitation,
- Est souscripteur d'une assurance permettant de couvrir des conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions, selon les modalités de l'article R271-2 du code de la construction et de l'habitation,
- N'a aucun lien de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité de l'auteur (ou des auteurs) des rapports qui seront rédigés que ce soit avec le propriétaire, son mandataire, ou toute autre entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements.

Etabli à Bagneux, le 18 janvier 2017
Pour servir et valoir ce que de droit

Sophie DOMINJON
Présidente





MEMBRE DE LA FIDI FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER

## Certificat de compétence



# CERTIFICAT

DE COMPETENCES

## Diagnostiqueur immobilier certifié

DEKRA Certification SAS certifie que Monsieur

**Dominique PETIPA**

est titulaire du certificat de compétences N° **DTI2029** pour :

| | DU | AU |
|---|---|---|
| - Constat de Risque d'Exposition au Plomb | 24/05/2017 | 23/05/2022 |
| - Diagnostic amiante sans mention | 11/09/2012 | 10/09/2017 |
| - Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine) | 11/09/2012 | 10/09/2017 |
| - Diagnostic de performance énergétique | 03/02/2017 | 02/02/2022 |
| - Etat relatif à l'installation intérieure de gaz | 29/10/2012 | 28/10/2017 |

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb et agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 26 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.

Le Directeur Général, Yvan MAINGUY
Bagneux, le 29/05/2017

Numéro d'accréditation : 4-0081
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Le non-respect des clauses définies dans les Conditions Générales peuvent rendre ce certificat invalide

Seule la version originale du certificat, avec bande argentée à gauche, fait foi

DEKRA Certification SAS * 5 avenue Garlande – F92220 Bagneux * www.dekra-certification.fr